

Date de dépôt : 8 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Emery-Torracinta Anne :
Centre des Tattes : où en est-on dans les travaux de rénovation
du bâtiment ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 26 décembre dernier, un grave incendie ravageait un des bâtiments du centre des Tattes qui accueille des requérants d'asile. Selon le communiqué de la police, 5 personnes se sont jetées du deuxième étage, 13 ont été blessées (notamment un enfant d'environ 1 an), dont 4 grièvement. Sans l'intervention rapide des secours et l'efficacité du personnel de l'Hospice général comme des agents de sécurité se trouvant sur place, le bilan aurait pu être autrement plus lourd.

Toutefois et indépendamment des causes du sinistre, la question s'est immédiatement posée de savoir pourquoi l'incendie avait pris une telle tournure. Ainsi, dans La Tribune de Genève, on pouvait lire : «Il faut aussi se demander pourquoi l'incendie a pris une tournure aussi dramatique», s'interroge Aldo Brina, membre de la Coordination asile, préoccupé par la surpopulation du foyer et l'état des lieux. Et de préciser: «La capacité de certaines chambres a été doublée l'an passé. Le centre dépasse largement sa capacité d'accueil. Plus de cent enfants sur cinq cents personnes auraient été recensés récemment.»

Il faut dire que la question de l'état des bâtiments du centre des Tattes ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années, les milieux de l'asile à Genève s'inquiètent tant des questions de sécurité (dispositif d'évacuation, extincteurs insuffisants, détecteurs de fumée, etc.) que de la salubrité des locaux (température de l'eau chaude, problème de chauffage, vermine, WC bouchés, système électrique défectueux, stores cassés, etc.).

Le 26 juin 2008, l'auteure de ces lignes avait d'ailleurs déjà déposé une interpellation urgente, l'IUE 584, portant – notamment – sur l'insalubrité des locaux. Dans sa réponse, le Conseil d'État précisait entre autres ce qui suit au sujet de l'entretien des bâtiments :

« L'Etat de Genève, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) , le département fédéral de l'action sociale et l'AGECAS (remplacé par l'Hospice général) ont conclu une convention qui constitue un règlement d'administration et d'exploitation du centre des Tattes et qui règle essentiellement l'occupation et l'entretien du centre. Cette convention est toujours en vigueur. Elle arrivera à échéance le 30 juin 2011. A la demande de l'Hospice général, l'Etat de Genève examinera l'opportunité d'une mise à jour avant le terme prévu.

Cette convention prévoit que l'entretien courant des parties privatives mises à disposition des utilisateurs est pris en charge par ces derniers, notamment en ce qui concerne les travaux suivants :

- Peintures*
- Revêtements de sols*
- Petits travaux de plomberie*
- Petits travaux de menuiserie*

Cette convention mentionne également que les travaux ayant trait au gros œuvre, ainsi que les travaux de transformation, devront faire l'objet d'une convention préalable entre l'Etat de Genève et l'ODR, ayant pour but d'en définir la prise en charge.

Par ailleurs, l'Etat s'engage à établir, en accord avec l'Hospice général, une planification des travaux de rénovation des bâtiments du Centre des Tattes, sous forme d'un plan quadriennal, dès 2010. »

• Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous communiquer ce plan quadriennal des travaux de rénovation des bâtiments du centre des Tattes et nous préciser ce qu'il en est de leur avancement ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les travaux de rénovation des bâtiments sont assurés par le crédit programme 2011 - 2014. Le montant voté de 320 mio F (loi 10724) pour ce crédit programme est insuffisant pour assurer l'ensemble des rénovations du parc immobilier de l'Etat de Genève. Le centre des Tattes n'a pas été intégré dans ce crédit programme et aucun programme de rénovation n'a été établi.

Une étude et un devis général pour la mise aux normes de la sécurité incendie pour l'ensemble du site ont été initiés. Au vu des montants supérieurs à 1 mio F, des études supplémentaires ont été demandées afin de proposer des variantes plus économiques. Ces éléments seront prêts pour la mi-mars 2012.

Le Conseil d'Etat tient toutefois à préciser que l'incendie survenu dans le Centre des Tattes le 26 décembre 2011 s'est déclaré dans le bâtiment C. 65 personnes y vivaient au moment de l'incendie, réparties dans 39 chambres. Par ailleurs, d'importants travaux de rénovation ont été menés ces deux dernières années aux Tattes par le DCTI : l'ensemble des stores endommagés ont été remplacés afin de garantir la sphère privée des usagers, des travaux d'étanchéité des toits de divers bâtiments ont été menés, le système de distribution d'eau chaude a été réhabilité dans six bâtiments et les douches équipées d'un système mieux adapté à une utilisation intense, notamment.

De son côté, l'Hospice général effectue des travaux d'entretien réguliers. Les chambres et espaces communs sont repeints régulièrement. L'Hospice général a procédé à la réfection de plusieurs dizaines de cuisines entre 2010 et 2011 et a créé un réfectoire d'une quarantaine de places. Il a également installé une nouvelle aire de jeux pour les enfants du centre en 2009.

Le Conseil d'Etat présentera prochainement au Grand Conseil une demande de crédit complémentaire dans lequel cette demande de travaux de sécurité urgents, ainsi que des travaux de rénovation seront inclus.

Parallèlement à ce constat, l'office des bâtiments a déjà lancé une étude pour la mise en œuvre d'un plan de rénovation pour l'ensemble du parc, le financement nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche fera l'objet d'une deuxième demande de complément.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER